

FOCUS PSYCHIATRIE : CERTIFICATION HAS QUALITÉ DES SOINS

Retours d'expériences et partage d'outils
En classe virtuelle de 9h à 12h (une demi-journée, soit 3h)

Au choix 2 dates :
vendredi 4 décembre 2026
vendredi 3 décembre 2027



Le CNEH vous propose une demi-journée animée par des directions, soignants, équipes qualité issus d'établissements ayant bénéficié de la certification HAS

OBJECTIFS DE LA JOURNÉE

Bénéficier de retours d'expériences et de partages d'outils d'établissements psychiatriques venant de passer leur visite de certification HAS qualité des soins

PROGRAMME

- La préparation, l'organisation et le déroulement de la visite de certification
- Focus sur l'évaluation de critères impératifs
- Focus sur les nouveautés des méthodes de visite (parcours traceurs, traceurs ciblés, audit système, encadrement,...)
- Conseils et échanges de pratiques pour valoriser votre établissement
- Les résultats des visites : quelles sont les fiches anomalies ouvertes ? Les critères avancés validés ?
- Cap sur la prochaine itération v2027
- Formation pratico-pratique illustrant le vécu des démarches de certification dans les services et les établissements de psychiatrie

INTERVENANTS

Directeurs, soignants et membres d'équipes qualité

Coordinateur : Jean-Luc Lemoal, Directeur du pôle QualiSanté, consultant du CNEH

Contact : Tél. 06.82.89.94.42 - Email : jean-luc.lemoal@cneh.fr

PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs qualité, Membres des équipes qualité et gestion des risques, Direction des soins, Cadres et cadres supérieurs de santé, Tout professionnel impliqué dans la démarche qualité

PRÉREQUIS

Ne nécessite pas de prérequis

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Retours d'expériences et de situations vécues • Interactivité • Nombreuses illustrations

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Sondage à chaud en fin de formation

TARIFS nets de taxe

Adhérent CNEH : 300€ | Non-ahérent CNEH : 330€



INSCRIPTION

- sur le site cneh.fr / rubrique Formation
- par mail : formation@cneh.fr ou par courrier : CNEH - Service formation : 3 rue Danton, 92240 Malakoff

Renseignements : Bénédicte Ambry, Tél. 01 41 17 15 65 - E-mail : benedicte.ambry@cneh.fr

En classe virtuelle de 9h à 12h (une demi-journée, soit 3h)

☐ **Le 4 décembre 2026**

☐ **Le 3 décembre 2027**

Tarifs nets de taxe : ☐ **Adhérent : 300 €** ☐ **Non-adhérent : 330 €**

Facturation sur Chorus Pro*: SIRET de l'établissement (14 chiffres)

Code Service Chorus (SE) Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Établissement*

Raison sociale

Adresse

CP

Ville

Tél.

Responsable de formation*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

***Tous les champs sont obligatoires**

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par le CNEH pour : Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières, envoyées aux financeurs ou employeurs le cas échéant, ces données sont conservées 2 ans puis détruites après règlement de la facture. Le suivi de formation (évaluations, validation des compétences) est tracé dans nos logiciels métiers, ces données sont conservées 5 ans après la formation. Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Le responsable de traitement au CNEH est la DRH par délégation du Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège du CNEH - 3 rue Danton - 92240 Malakoff - RH@cneh.fr. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant un mail à RH@cneh.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Date

Signature et cachet

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.